

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE : CEREALIS.SA

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du
Lac 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale qui se tiendra en date du 04 Juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits états financiers se soldant par un bilan de 23 996 745 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 2 315 006 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés du groupe Céréalis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les dits états financiers consolidés se soldant par un bilan de 28 281 028 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net (Part du groupe) de 3 263 567 Dinars Tunisiens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme suit :

Résultats de l'exercice 2019	2 315 006 TND
Résultats reportés antérieurs	4 309 173 TND
Modifications comptables	- 429 015 TND
Sous Total	6 195 164 TND
Résultat reportés	6 195 164 TND

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine, à 5 111 112 Dinars Tunisiens et dont le reliquat est de 2 813 334 Dinars Tunisiens est exonéré de l'impôt en cas de distribution.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 145 millimes par action correspondant à la somme globale de 708 888,905 Dinars Tunisiens à prélever de la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du/....../2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, a approuvé les conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de six mille (6000 TND) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2020 - AS - 0500

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel